

Communauté de communes



Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon

59, rue Pasteur  
77170 Brie-Comte-Robert

Tél. : 01 60 62 15 81

Fax : 01 60 34 96 65

E-mail : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## AVIS DE PUBLICITE

### Concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC des Nouveaux Horizons à Chevry-Cossigny

Concession de travaux publics

#### SECTION I : Pouvoir adjudicateur

##### I.1 Nom, adresses et points de contact :

Communauté de communes de l'Orée de la Brie, 59 rue Pasteur, à l'attention de Monsieur le Président,  
77 170 Brie-Comte-Robert

Tel : 01 60 62 15 81

Fax : 01 60 34 96 65

Email : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

[www.loreedelabrie.fr](http://www.loreedelabrie.fr)

#### Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Points de contact susmentionnés

#### Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus :

Points de contacts susmentionnés

#### Adresse à laquelle les candidatures doivent être envoyées :

Points de contact susmentionnés

##### I.2 Type de pouvoir adjudicateur et activités principales :

Autres : collectivité territoriale (EPCI)

## SECTION II : Objet du contrat de concession

### II.1 Description de la concession

#### II.1.1 Intitulé attribué au contrat de concession par le pouvoir adjudicateur

Concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC des Nouveaux Horizons

#### II.1.2 Type de contrat de concession et lieu d'exécution des travaux

Conception et exécution à Chevry-Cossigny Code NUTS FR 102

#### II.1.3) Description succincte du contrat de concession

Le contrat aura la forme d'une concession d'aménagement conclue dans le cadre des articles L300-4 et R300-4 et suivants du code de l'urbanisme.

Le contrat a pour objet la réalisation de la ZAC communautaire des Nouveaux Horizons, activités et logements, située sur la commune de Chevry-Cossigny.

La durée prévisionnelle du contrat est de 5 années au minimum et 10 années au maximum qui devra être proposée par le candidat.

L'aménageur aura pour mission de réaliser, sous le contrôle du concédant et en relation permanente avec ce dernier, l'ensemble des tâches nécessaires à la réalisation de l'opération conformément au programme et aux objectifs de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et de la commune de Chevry-Cossigny et au dossier de création approuvé par le concédant ainsi que le projet de programme des équipements publics.

59, rue Pasteur  
77170 Brie-Comte-Robert

Tél. : 01 60 62 15 81

Fax : 01 60 34 96 65

E-mail : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## II.1.4 Vocabulaire commun pour les marchés publics

Objet principal 45 11 12 91

Objets supplémentaires 70 00 00 00 – 70 12 10 00 – 70 12 20 00

### II.2.1) Quantité ou étendue globale

Projet de ZAC sur trois sites : 2 dédiés à l'activité et un site dédié à l'habitat et à l'espace paysager (4,3 hectares). L'objectif de cette zone est de rééquilibrer l'emploi et le logement.

## SECTION III : Renseignements d'ordre juridique, économique, y compris exigences relatives à l'inscription aux registres du commerce ou de la profession

### III.1 Conditions de participation

#### III.1.1 Situation propre des opérateurs économiques, y compris les exigences relatives à l'inscription a registre du commerce ou de la profession

Les candidatures pourront être présentées individuellement ou sous forme de groupement. Le candidat produit :

- une lettre de candidature signée par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité,
- une lettre de motivation relative aux missions confiées à l'aménageur, également datée et signée par un représentant habilité à engager le candidat
- attestation d'assurance de responsabilité professionnelle
- une déclaration sur l'honneur datée et signée par le candidat indiquant :
  - a) qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;
  - b) qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
  - c) qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 8221-1, L 8231-1, L8241-1 et L 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
  - d) qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de cette consultation, au regard des articles L5212-1, L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

#### III.1.2 Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- un extrait des bilans des trois derniers exercices

59, rue Pasteur  
77170 Brie-Comte-Robert

Tél. : 01 60 62 15 81

Fax : 01 60 34 96 65

E-mail : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

- la déclaration concernant le chiffre d'affaire global des trois dernières années ainsi que la part du chiffre d'affaire réalisé sur des prestations similaires à celles objets de la présente consultation au cours des trois derniers exercices.

### III.1.3 Capacité techniques :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- liste des moyens humains et techniques du candidat ;
- un dossier présentant les références les plus pertinentes au regard d'opérations d'aménagement similaires ou de même nature et d'importance au moins équivalente réalisées ou en cours de réalisation dans les 5 dernières années en précisant la collectivité concédante, la nature et les caractéristiques principales de l'opération, sa superficie, sa programmation, la SHON construite ou à construire, la complexité des montages juridiques, la nature des prestations personnellement effectuées, le coût global d'aménagement.

Pour faciliter les démarches administratives, les candidats peuvent utiliser les formulaires relatifs aux marchés publics (DC 4 et DC 5) regroupant certains éléments énumérés ci-dessus.

En cas de groupement, à l'appui des candidatures, le groupement candidat est invité à produire une note faisant apparaître le mandataire du groupement et le rôle envisagé pour chacun des membres. Le candidat ou chaque membre du groupement devra produire à l'appui de sa candidature les pièces mentionnées ci-dessus.

## SECTION IV : Procédure

### IV.1 Critères d'attribution

**Choix des candidats** : le concédant choisira librement les candidats en prenant en compte leurs capacités techniques et financières et leur aptitude à conduire l'opération d'aménagement projetée.

**Sélection des propositions** : le concédant examinera :

- l'adéquation des moyens mis en œuvre pour conduire l'opération ;
- la pertinence du bilan et du phasage proposé ;
- la méthode proposée pour la mise en œuvre de la zone, l'organisation des relations, la validation du projet avec le concédant.

**IV.2.1 Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur** : 3 – 2010

**IV.2.2 Date limite de présentation des candidatures** : 23 juillet 2010 à 12 h 00

**IV.2.3 Langues(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures** : Français

## SECTION VI Renseignements complémentaires

**VI.1 Le contrat s'inscrit dans un projet et / ou programme financé par des fonds communautaires** : Non

**VI.2 Informations complémentaires** : l'unité monétaire retenue est l'euro

**Modalités de financement de l'opération** : la réalisation de l'opération se fera aux frais, risques et périls du concessionnaire.

**Autres renseignements** : la présente consultation fait l'objet d'une mise en concurrence et d'une procédure de publicité mais n'est pas soumise au Code des Marchés publics. Elle est régie par le décret n°2009-889 du 22 juillet 2009 codifié aux articles L 300-4 et R 300-4 et suivants du Code de l'urbanisme.

Communauté de communes

# L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon

59, rue Pasteur  
77170 Brie-Comte-Robert

Tél. : 01 60 62 15 81

Fax : 01 60 34 96 65

E-mail : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

Les interventions de l'aménageur seront réalisées en relation permanente avec la Communauté de communes et dans le respect des éléments fondamentaux de l'opération définie.

**Conditions de remise des candidatures** : les entreprises intéressées transmettent leur dossier de candidature comme suit : transmission dans une enveloppe cachetée par lettre recommandée avec accusé de réception, remise sous pli cacheté contre récépissé avant la date et heure limites au siège de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, 59 rue Pasteur, 77 170 Brie-Comte-Robert, avec la mention : « candidature / concession d'aménagement ZAC des Nouveaux Horizons, Ne pas ouvrir ».

Le dossier de consultation, comprenant notamment le document précisant les caractéristiques essentielles de la concession d'aménagement et indiquant le programme global prévisionnel des équipements et constructions projetés ainsi que les conditions de mise en œuvre de l'opération, sera ensuite adressé gratuitement à chacun des candidats retenus. Les modalités et la date limite de remise des propositions seront précisées dans le dossier de consultation. Les propositions reçues seront examinées par la commission visée à l'article R 300-9 du Code de l'urbanisme, sur la base des critères mentionnés dans le dossier de consultation. Cette commission émettra un avis sur les propositions. Le Président de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, ou son délégué, engagera ensuite librement toute discussion utile avec un ou plusieurs candidats ayant remis une proposition.

**Date d'envoi du présent avis au JOUE et au Boamp** : 19 mai 2010

## VI.3 Procédures de recours :

**VI.3.1 Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77 000 MELUN, Tel : 01 60 56 66 30, Fax : 01 60 56 66 10

### VI.3.2 Introduction des recours :

**Précisions concernant les délais d'introduction des recours** : les renseignements sur les voies et délais de recours peuvent être obtenus auprès du greffe du Tribunal Administratif susmentionné.

**VI.4 Date d'envoi du présent avis** : 19 mai 2010